

L'institution en Ontario français

Joseph Yvon Thériault

Volume 6, Number 1, Fall 2005

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1024254ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1024254ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1492-8647 (print)

1927-9299 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Thériault, J. Y. (2005). L'institution en Ontario français. *Mens*, 6(1), 9–27.
<https://doi.org/10.7202/1024254ar>

PERSPECTIVES

L'INSTITUTION EN ONTARIO FRANÇAIS¹

Joseph Yvon Thériault

Chaire de recherche Identité et francophonie

CIRCEM / Université d'Ottawa

Ce texte s'intéresse à la dynamique entre la représentation identitaire, en l'occurrence de l'Ontario français, et les institutions. Je commencerai par affirmer une thèse forte sur l'évolution de l'Ontario français. L'Ontario français se dénationalise, c'est-à-dire qu'il cesse de se représenter et de s'organiser comme société globale (ce qui est le propre d'une nation), pour se représenter et s'organiser de plus en plus comme une communauté ethnique ou un groupe identitaire.

J'aimerais appuyer cette thèse par une analyse rapide de trois évènements au cœur de l'actualité franco-ontarienne des dernières années : la crise politique de l'Association des communautés francophones de l'Ontario (ACFO), la canadianisation de l'Université d'Ottawa et la lutte pour sauver l'hôpital Montfort. Je vois dans ces trois évènements des indices d'une abdication des milieux franco-ontariens à vouloir « faire société ». Disons-le immédiatement, il n'y a rien de péjoratif dans une telle affirmation. La plupart des groupements humains que nous connaissons ne prétendent pas faire société. Cela est vrai des chambres de commerce, des communautés gaies ou encore de ce nous appelons, dans le voca-

bulaire du multiculturalisme, les groupes ethniques. Tous ces groupements sont relationnels : c'est-à-dire qu'ils défendent un intérêt ou une identité particulière à l'intérieur d'une société globale. Les groupes « nationaux » ou « sociétaux », « nationalitaires » pour reprendre l'expression de Maxime Rodinson, prétendent au contraire être eux-mêmes une société, c'est-à-dire une organisation complexe dotée d'institutions assurant une historicité particulière — l'historicité n'étant ici rien d'autre que la capacité de faire sa propre histoire.

La dénationalisation, le passage de la nation à l'ethnie, est neutre d'un point de vue sociologique². Il est un problème, et même une tragédie, uniquement d'un point de vue d'une politique fondée sur la mémoire. Seuls, ceux et celles (et je dois avouer que j'en suis) qui persistent à voir un projet stimulant et légitime dans la continuité du projet national canadien-français de faire société autrement, en Amérique du nord, peu importe les formes contemporaines que prend un tel projet, québécois, francophone canadien, y seront chagrins. De ce point de vue normatif on ne peut, sans sourciller, voir une partie des effectifs opter pour une stratégie autre, ...un autre projet. Cependant, la description de ce passage ne me semble pas relever de ce chagrin, elle se veut une lecture objective du processus. Comme je l'ai indiqué plus haut, j'aimerais appuyer cette lecture sur trois processus contemporains à l'œuvre en Ontario français, et plus particulièrement sur le rapport à l'institution de la communauté franco-ontarienne qui s'est dévoilé à travers ces événements.

Institution et organisation

Quelques mots préalables sur les notions d'institution et d'organisation qui seront au centre de la lecture de ces événements. Michel Freitag a récemment donné une importance centrale à ce couple conceptuel, notamment dans le *Naufrage*

de l'université. C'est cette distinction que j'aimerais ici librement utiliser. Ainsi, alors que l'institution serait traversée par, ou soumise à, un principe instituant extérieur, hétéronome, l'organisation serait structurée autour du principe de son autoreproduction : « c'est le savoir faire instrumental et la réussite pratique qui comptent avant tout (la gestion, la planification, le succès)³. »

On reconnaîtra, dans cette distinction, les deux types d'activités rationnelles de Weber. L'institution est de type rationalité en valeur, c'est-à-dire soumise à une finalité qui lui est extérieure ; l'organisation est de type rationalité en finalité, c'est-à-dire que la finalité de l'organisation est continuellement redéfinie en fonction d'une dynamique moyens-fins et des conséquences de l'action. Paradoxalement, si l'institution est fondée sur un principe hétéronome, elle jouit de l'intérieur d'une large marge d'autonomie — l'institution n'étant pas soumise aux aléas de la conjoncture mais à son principe instituant. L'organisation au contraire, toute centrée sur sa reproduction comme système, est largement ouverte aux signaux qui lui proviennent de son environnement extérieur, signaux qu'elle doit continuellement interpréter, digérer, dans un continu processus d'ajustement. Comme système autorégulé, l'organisation est une espèce de boule systémique revêtue d'antennes qui titillent aux impulsions extérieures !

Chez Freitag, comme chez Weber, ces deux types idéaux sont inscrits dans une dynamique historique qui voit la modernité — ou la postmodernité chez Freitag —, comme la victoire de la rationalité en finalité ou de l'organisation, sur la rationalité en valeur ou sur la logique de l'institution. Tout est dit, d'une certaine façon, comme si dans la société désenchantée nous serions inexorablement voués à l'autopoésie des organisations. Nous ne pourrions que nous lamenter sur la disparition des institutions. C'est ici que je voudrais me

distancier un peu de ces analyses pour prendre une approche plus opératoire de cette distinction — c'est-à-dire une approche qui nous permet de comprendre des processus et non uniquement de déplorer une perte —, une approche plus réaliste ou plus sociologique qui affirme que l'institutionnalisation comme processus est encore une réalité qui nous est disponible.

S'il est vrai que l'on peut définir la modernité comme le passage de l'hétéronomie à l'autonomie, ou encore de la représentation d'une société déduite d'en haut, à une représentation d'une société construite d'en bas, par la praxis sociale, passage qui ébranle nécessairement toute idée d'institution, il n'est pas vrai que l'on doit conclure à la perte de tout processus d'institutionnalisation dans nos sociétés. La sociologie nous a appris justement que même si ce sont les hommes et non les dieux qui créent les institutions, celles-ci conservent des éléments d'hétéronomie qui visent à transcender, à donner sens, à une réalité sociale qui ne produit pas spontanément du sens.

L'institutionnalisation est une sorte de concrétisation des propositions culturelles d'une société visant à leur assurer une certaine permanence, tout en les transposant dans des formes applicables et appliquées⁴. Par l'institutionnalisation, les humains se dotent d'organisations qui visent justement à transcender le monde de la vie quotidienne, bref à « créer société ». Pas de société sans institution, c'est pourquoi ceux qui annoncent aujourd'hui la fin des institutions, pour être cohérents, doivent annoncer aussi la fin de la société. Si ce pronostic est assurément exagéré pour les sociétés dans leur ensemble, il ne l'est peut être pas pour l'Ontario français, c'est ce que je m'appête à démontrer.

Deux dernières remarques avant d'aborder mes exemples de crises institutionnelles en Ontario français. S'il est

prématuré d'annoncer la fin du processus d'institutionnalisation dans nos sociétés, il n'en demeure pas moins que l'institution est fragile dans la modernité, toujours soumise en quelque sorte au réalisme moderne, c'est-à-dire à cette tendance à désenchanter l'institution pour la réduire à une simple pratique organisationnelle. Deux processus peuvent ici être identifiés, les deux étant à l'œuvre en Ontario français. Le premier dilue l'institution de l'intérieur en transformant celle-ci en une organisation autorégulée, mue par sa propre logique de reproduction — on reconnaîtra ici la logique de la gouvernance. La seconde conserve un principe extérieur à l'institution mais réduit ce principe à l'addition des préférences individuelles des membres — on reconnaîtra ici la logique du choix rationnel —, l'Ontario français apparaissant alors comme simple valeur ajoutée. Ces considérations faites et muni de ces outils théoriques, je passe à mes trois études de cas.

L'ACFO ou l'échec de l'institutionnalisation

L'ACFO vient officiellement de changer son nom. De l'Association canadienne-française de l'Ontario, l'institution ou l'organisme s'appelle dorénavant l'Assemblée des communautés francophones de l'Ontario. Ce changement de nom est constitutif d'une tentative de redonner légitimité à la vieille structure politique de l'Ontario français suite à la plus profonde des nombreuses crises qui ont jalonné sa courte histoire.

L'ACFO est ce qui a existé de plus près d'une volonté d'institutionnalisation politique en Ontario français. Si l'on accepte l'idée, émise notamment par Raymond Breton, que les communautés minoritaires sont des mini-communautés politiques, il faut voir dans l'ACFO la tentative historique d'une institutionnalisation politique franco-ontarienne. Il s'est

toujours agi ici d'une institution plus symbolique que matérielle. La communauté franco-ontarienne n'a jamais en effet prétendu à l'autonomie politique ou à la complétude institutionnelle⁵. Son histoire, toutefois, s'inscrit bien dans une tradition nationale, celle au départ du Canada français, dont elle fut jusqu'aux années 1960 partie intégrante. En effet, l'Association canadienne-française pour l'Éducation en Ontario (ACFÉO), l'ancêtre de l'ACFO qui représentait les intérêts sectoriels du monde de l'éducation canadien-français en Ontario, pouvait encore s'inscrire en 1967, au moment des États généraux du Canada français, comme partie inhérente du Canada français :

À nos frères de la province mère, écrivait-on alors, auxquels nous rattachent tant de liens, nous rappelons que si les minorités ont besoin du Québec, le Québec doit regarder les minorités comme le prolongement naturel de la nation canadienne-française à l'extérieur du Québec et de zones tampons pour la survie et l'épanouissement du Canada français⁶.

En 1970, l'ACFÉO se transforma en ACFO dans un processus de redéfinition identitaire maintenant fort bien connu. L'Ontario français se proposait de devenir une communauté en soi, qui cherchait sa propre complétude institutionnelle. « Proto-nation », « culture d'exiguïté », « petite société », « minorité nationale », peu importe comment l'on formule ce projet, il s'agissait d'une volonté de reproduire à une échelle réduite, à l'échelle provinciale, le vieux rêve canadien-français de faire société en Amérique. Il fallait dès lors réinscrire les anciennes institutions du Canada français dans une logique « ontarioise » : des écoles franco-ontariennes, une littérature franco-ontarienne, une histoire franco-ontarienne, des collèges et des universités franco-ontariens. L'ACFO se proposait d'être l'institution politique de ce processus d'insti-

tutionnalisation de l'Ontario français, institution parapluie transcendant les intérêts sectoriels et régionaux de la collectivité tout en créant une représentation politique qui construirait littéralement la communauté.

Ce projet tel que je viens de le formuler était irréaliste — c'est d'ailleurs le propre des cultures de l'exiguïté⁷, comme le rappelle François Paré, de vivre dans un imaginaire instituant fixant des ambitions démesurées. C'est là aussi toutefois, rappelle toujours François Paré, l'intérêt et la fascination de ces petites cultures qui rêvent de grandeur en sachant que ce rêve leur est à jamais inaccessible. On ne saurait donc reprocher à l'ACFO de ne pas avoir été la grande institution politique de l'Ontario français que certains de ses poètes ont rêvé à un certain moment qu'elle serait. Ceci ne doit toutefois pas nous empêcher de constater que le projet d'institutionnalisation politique de l'ACFO a déçu : l'association a toujours joui d'une faible légitimité en Ontario français et elle ne s'est jamais véritablement institutionnalisée, même symboliquement, comme le forum politique de l'Ontario français.

Déjà, au début des années 1980, au moment du *Rapport L'Écuyer*, l'on notait que l'association était incapable de transcender les intérêts sectoriels et régionaux qui la constituaient⁸. Sa crise actuelle est révélatrice de cet état de fait. La contestation contre l'ACFO émane principalement d'une table de concertation regroupant des intérêts sectoriels de la communauté franco-ontarienne qui conteste la nature institutionnelle de l'ACFO, l'ACFO étant pour ceux-ci un organisme sectoriel, un groupe d'intérêt comme les autres. Qui plus est, et cela n'est pas sans importance, ces intérêts sectoriels qui prétendent se substituer à l'ACFO ne sont pas les grands regroupements fonctionnels de la société franco-ontarienne — le monde du travail, le monde de l'éducation, le monde religieux — ou même ce qui pourrait être identifié comme des institu-

tions franco-ontariennes — l'université, les collèges, les caisses populaires, etc., mais les secteurs inscrits à la Direction Entente-Canada-communauté-ontaroise (DECCO). En fait, la représentation de la communauté est ainsi principalement définie par les catégories des enveloppes budgétaires octroyées par Patrimoine canadien, car la DECCO n'est rien d'autre au départ que le mécanisme mis de l'avant par le ministère fédéral pour servir de parapluie organisationnel à l'allocation des subventions aux minorités de langues officielles. Cela a donc comme effet, non seulement de définir dorénavant l'ACFO horizontalement, comme table de concertation — logique d'organisation —, mais aussi de réduire l'organisme à un mécanisme de partage des enveloppes budgétaires d'un ministère fédéral.

Ce qui est frappant dans cette crise, que j'inscris dans la difficulté de l'institution en Ontario français, c'est le fait que ce mouvement soit largement porté par les leaders de la communauté franco-ontarienne. Il y a d'abord les leaders des enveloppes budgétaires qui ne sentent pas de besoins de dépasser leurs intérêts sectoriels afin de promouvoir une institution politique franco-ontarienne. Il y a ensuite les leaders politiques qui ne sont pas montés aux barricades — à l'exception bien sûr de Jean Poirier⁹, l'Astérix franco-ontarien — pour défendre le besoin d'une institutionnalisation politique de l'Ontario français. Il y a enfin les intellectuels qui ont brillé par leur absence. Tout le monde semble d'accord en effet pour redéfinir dorénavant l'ACFO comme un simple organisme de concertation entre intérêts divergents, avec un mandat de « représentation politique », c'est-à-dire essentiellement de lobby auprès des gouvernements — et non de représentants de la communauté. Le groupe *Conseil baastel* appelé à conseiller le malade lui recommande de s'ouvrir aux organismes¹⁰. Le rapport Matte, écrit par l'un des leaders les plus respectés de la

communauté franco-ontarienne, propose explicitement « que la liste des 16 secteurs constituant la table de concertation de la DECCO serve de base pour la composition de la nouvelle structure¹¹ ». Quelle manière subtile de définir la base de représentation d'une société !

Le changement de nom de l'Association canadienne-française de l'Ontario à l'Assemblée des communautés francophones de l'Ontario va dans le même sens. Elle vise explicitement à projeter une image plus inclusive, accueillante, pour les minorités ethno-culturelles¹². C'est la communauté d'accueil qui change de nom pour accueillir les immigrants et non l'immigrant qui modifie son identité pour s'intégrer à une communauté d'accueil. On est ici dans le pur « branding » organisationnel ; la boîte est un réceptacle vide qui titille aux impulsions extérieures.

La canadianisation de l'Université d'Ottawa

Si avec l'ACFO on est dans un processus de difficultés ou d'un échec d'institutionnalisation politique, avec l'Université d'Ottawa on est plutôt dans un processus de désinstitutionnalisation.

L'Université d'Ottawa est une institution d'enseignement supérieur avec une histoire assez particulière, en raison même de sa naissance comme institution bilingue. Cette particularité est due en partie à sa précocité. On sait qu'après l'Acte d'Union, dans la deuxième partie du XIX^e siècle, le clergé canadien-français a institutionnalisé, presque créé, la nation canadienne-française. Cela s'est fait en partie dans une lutte à l'intérieur de l'Église, contre le clergé irlandais, pour le développement d'institutions catholiques autonomes de langue française (paroisses, diocèses, hôpitaux, écoles, couvents, collèges, universités). Les Oblats s'implantent à Ottawa immédiatement après l'Acte d'Union, au moment où les « Cana-

diens » viennent de subir une défaite politique et où l'institutionnalisation par l'Église n'est pas encore pleinement réalisée. C'est même le contraire, c'est le moment du projet de Durham visant à fusionner les deux Canadas.

L'Université d'Ottawa serait en fait un enfant de l'Acte d'Union. C'est pourquoi des grandes institutions religieuses du Canada français (car l'université sera toujours majoritairement francophone même si son enseignement se fera largement et parfois exclusivement en anglais), elle sera la seule bilingue. Pour être plus précis, on devrait plutôt dire que la région d'Ottawa — royaume des Oblats — a plus que d'autres vu se développer des institutions bilingues et ceci en raison du moment de l'implantation de la francophonie dans cette région (cela fut par exemple moins vrai dans l'institutionnalisation plus tardive du Canada français, au Nord, dans l'Ouest canadien, en Nouvelle-Angleterre, en Acadie et, il va sans dire, pour d'autres raisons au Québec). La canadianisation actuelle de l'Université d'Ottawa peut être considérée comme la trace de l'enfance de l'Université d'Ottawa.

C'est une trace ancienne toutefois. La canadianisation de l'Université d'Ottawa est plus banalement un cas de désinstitutionnalisation, de transformation de l'université en organisation, en marchand de savoir. Il faut ramener l'histoire actuelle de l'université à sa laïcisation en 1965. L'université reçoit alors le mandat du gouvernement, en plus d'être une institution de diffusion du savoir et de promotion des principes chrétiens, de « favoriser le développement du bilinguisme et du biculturalisme, et de préserver et développer la culture française en Ontario¹³ ». À ce moment l'université est majoritairement francophone, tant par ses étudiants (à près de 60 %) et son corps professoral que par sa direction (y compris son bureau des gouverneurs). À cette époque, le bilinguisme est la manière dont l'Ontario répond aux exigences de

la communauté francophone. L'université est bilingue, mais n'a pas de mandat spécifique envers les Anglo-Ontariens, ni même les Irlandais, mais exclusivement envers les francophones de l'Ontario. Elle se francisera d'ailleurs dans la foulée de sa laïcisation et, au début des années 1970, elle peut être considérée comme une véritable institution franco-ontarienne. C'est vrai plus particulièrement pour les Facultés d'éducation, des Arts et des sciences sociales où l'on étudie, travaille et publie principalement en français. Pour ne prendre qu'un exemple, il est évident, au milieu des années 1970, qu'un département comme le département d'histoire est partie intégrante de l'historiographie franco-québéco-canadienne (alors que ce n'est plus le cas aujourd'hui). Une volonté manifeste de franciser le secteur des sciences (et plus spécialement l'enseignement, car les étudiants étaient majoritairement francophones) existe alors. L'université est toujours à cette époque traversée verticalement par son mandat instituant envers la francophonie de l'Ontario. Malgré ses vicissitudes, elle est une institution de la francophonie.

C'est le succès du bilinguisme qui viendra ébranler l'institution franco-ontarienne. Jusqu'aux années 1970, le bilinguisme est l'affaire presque exclusivement des Franco-Ontariens, ce qui veut dire qu'une institution bilingue est, de fait, une institution liée à la communauté francophone. Sous l'ère Trudeau, le bilinguisme devient valorisé, particulièrement chez les élites anglophones liées à la bureaucratie fédérale. La vieille université « papiste et francophone » est tout d'un coup attrayante pour les enfants de cette population. De 1971 à 2001, l'Université voit la proportion de sa population anglophone accroître de 1 % par année passant de 32 % en 1971 à 67 % en 2001. Si le nombre de francophones ne diminue pas en nombre absolu, il diminue drastiquement en proportion pour ne représenter que près de 30 % des étudiants actuelle-

ment¹⁴. Cette croissance de l'université est attrayante pour ses dirigeants francophones qui se voient soudainement propulsés à la tête d'une grande université ontarienne, et non plus d'une petite université marginale de la minorité. Au début des années 1990, l'université abolit l'obligation pour ses étudiants d'être bilingues pour obtenir un diplôme, le bilinguisme ayant perdu son lustre politique et étant dorénavant perçu comme un obstacle à la croissance de l'université. Une fois son mandat envers la francophonie par le bilinguisme effacé, l'université se départira de son mandat envers le bilinguisme pour s'ouvrir complètement à une pure logique de marché, c'est ce que la canadianisation de l'université viendra confirmer.

L'Université d'Ottawa, *l'université canadienne*. Cet exercice de *branding* n'est pas anodin. Il correspond réellement à la transformation de l'institution en organisation. En passant d'institution franco-ontarienne à institution bilingue puis à université canadienne, l'université ne se soumet pas à une nouvelle mission qui serait conforme à une certaine idée des valeurs et des traditions canadiennes. L'université ne s'est pas nommée, par exemple, pour exprimer son originalité, « l'université de la dualité canadienne » ou « l'université de l'union des deux Canadas »... pour rappeler son origine. Le Canada dont il est question ici est un Canada cosmopolite, plurilingue, ouvert sur le monde, au cœur de la nouvelle économie. Bref, n'eût été la modestie légendaire de ses dirigeants, « l'université canadienne » se serait appelée « l'université mondiale ».

En fait, tel est devenu son projet : être une grande institution affranchie de toute limitation institutionnelle. L'université veut croître. Même les limites de citoyenneté canadienne, dans l'octroi des bourses aux étudiants et dans l'embauche des professeurs, la gênent : ne se prive-t-on pas d'une clientèle potentielle, d'un excellent professeur, même s'il n'est

pas canadien et s'il ne parle pas français (peut-être que bientôt l'anglais ne sera plus nécessaire, du moment qu'une ressource amène une clientèle et une renommée à l'université). L'université canadienne ne rejette pas la francophonie, cela fait partie de sa clientèle et l'on multiplie les bourses et les publicités auprès des Franco-Ontariens, des Québécois, des Francophones hors Québec, de la francophonie internationale, des francophiles et même auprès de ceux qui auraient le désir de le devenir (francophile). Cependant, cette insistance n'est plus une mission, un mandat, qui définit la construction des programmes, l'organisation de la vie universitaire, le déploiement d'un milieu intellectuel francophone en Ontario, mais un élément parmi d'autres émanant du titillement des antennes de l'organisation pour cibler tous les publics (elle est de même ordre que les cours de gestion en Chine, la participation aux foires étudiantes au Mexique et la vente à la librairie de *t-shirt* à l'effigie de l'université canadienne). Dans *Vision 2010*¹⁵ rien n'est dit sur la seule mesure réaliste qui pourrait assurer un rééquilibrage linguistique essentiel au déploiement d'une institution francophone (même bilingue), soit l'imposition d'un quota d'inscription aux études en anglais, au prix de diminuer le nombre total d'inscription à l'université. Une institution peut accepter de se faire plus petite pour satisfaire son mandat alors qu'une organisation est toute centrée autour de l'autopoésie de sa croissance.

Encore ici, il serait malhabile de critiquer les cadres de l'Université d'Ottawa pour faire ce que tous les cadres des universités occidentales font, mesurer « leur » université à l'aune du marché mondial des étudiants et du savoir — même si à ce jeu, comme aux olympiques, ils sont tous appelés à être des perdants, à l'exception de quelques *happy few* qui, par hasard, sont habituellement localisés aux États-Unis. Ce qui frappe toutefois, c'est le long silence des leaders de la com-

munauté franco-ontarienne face au spectacle de la désinstitutionnalisation de ce qui fut un jour, pas si lointain, leur université. La place d'une institution universitaire en Ontario français ne semble être sur aucun radar de ces leaders. Aucune discussion publique, sur l'orientation de l'université n'émane des, Pierre DeBlois Huguette Labelle, Pierre Bergeron, Jean Jacques Lussier, pour ne nommer que des membres récents du *Bureau des gouverneurs*, ceux-là même qui furent plus bavards sur d'autres dossiers, dont Montfort — j'y arrive. La Commission Rae, sur l'enseignement postsecondaire, pourtant très sympathique aux doléances des francophones, a eu peu à se mettre sous la dent à ce sujet, si ce n'est le mémoire de la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) qui revendique, en solitaire, une université francophone, et les dossiers, biens montés, qui concernent le secteur collégial. Quant à l'Université d'Ottawa, elle est allée raconter qu'elle était une université de l'excellence qui faisait des efforts importants dans l'enseignement universitaire en français, mais que cela coûte plus cher et qu'il lui faudrait plus d'argent.

Je terminerai mes propos sur l'université en rappelant cette intervention de Jean Robert Gauthier, au banquet organisé par l'ACFO, pour souligner sa retraite du Sénat. Gauthier y rappelait ses faits d'armes pour la langue française et notamment pour le développement des institutions autonomes en éducation, dont ses combats à l'intérieur du système séparé contre les écoles bilingues, plus tard pour des écoles secondaires, pour la gestion scolaire francophone et enfin pour des collèges de langue française. Et de poursuivre, « il reste, dit-il, une institution que l'on n'a pas touchée ». J'esquisse alors un petit sourire en pensant qu'enfin un leader de la communauté va parler publiquement de l'université. Mais non. Jean Robert Gauthier dit plutôt : « il ne nous reste maintenant pour compléter nos institutions d'éducation qu'à obte-

nir l'autonomie de gestion de TFO ». Décidément, l'Ontario français a de la difficulté à penser l'institution universitaire.

Montfort ou l'institutionnalisation malgré tout

Alors que l'ACFO ne réussit pas à s'institutionnaliser, que l'Université d'Ottawa se désinstitutionnalise allégrement, l'hôpital Montfort peut sembler une contre-preuve de ce que j'avance ici. N'est-on pas en présence d'une organisation qui, du moins symboliquement, devient une institution¹⁶ ?

On peut en effet, même si on arrivera à des conclusions complètement opposées aux siennes, reprendre l'interrogation sceptique de Gilles Paquet qui se demande par quelle opération du Saint Esprit

une clinique de quelque 200 lits qui ne saura jamais vraiment répondre qu'à une bien faible portion des besoins de la population franco-ontarienne d'une sous-région — l'Est de l'Ontario — est transformée [...] en une institution culturelle qui est le pilier de la collectivité franco-ontarienne et qui en vient à prendre des dimensions symboliques délirantes¹⁷.

L'un des arguments centraux du jugement de la Cour divisionnaire de l'Ontario renversant la décision de la Commission de restructuration des services de santé de fermer ou de transformer radicalement le statut d'hôpital de Montfort fait explicitement référence, à la suite des témoignages des sociologues Raymond Breton et Roger Bernard¹⁸, à la nature institutionnelle de la grosse clinique, ce que note Paquet. Je cite la Cour :

les institutions sont essentielles à la survie des collectivités culturelles. Elles sont beaucoup plus que des fonctions de services. Elles sont des milieux linguistiques et culturels qui fournissent aux personnes les moyens d'affirmer et d'exprimer leur identité culturelle et qui, par extension, leur permettent de réaffirmer leur apparte-

nance culturelle à une collectivité [...] Elles expriment l'identité du groupe, la présence française en Ontario et au Canada, la réalité française en Ontario et au Canada, la réalité française dans la vie publique, et la force de la vitalité de la collectivité [...]. L'hôpital Montfort est un porte-étendard de la collectivité de la minorité francophone en Ontario, un symbole de la force et de la vitalité de cette collectivité¹⁹.

Un tel jugement de Cour rend sceptique. Comment en effet des gens, ayant été capables de convaincre la Cour qu'un gros hôpital bilingue à Ottawa était néfaste à l'expression de la réalité française dans la vie publique, ne puissent convenir que ceci est encore plus vrai pour l'université ? S'il est important de se faire fixer la rotule d'un genou dans une institution homogène francophone, l'homogénéité institutionnelle ne serait-elle pas encore plus nécessaire pour la formation intellectuelle de sa jeunesse ? Et pourtant, ce sont les mêmes gens qui se taisent sur la canadianisation de l'Université d'Ottawa, qui siègent à son Bureau des gouverneurs, qui ne contestent pas le caractère largement anglophone de la Faculté de médecine, le bilinguisme de la Faculté de droit d'où sont issus les juristes, nouveaux chantres de l'homogénéité linguistique en santé, mais qui réussissent à mobiliser des milliers de personnes pour affirmer que la disparition d'une grosse clinique homogène francophone de l'Est d'Ottawa est une catastrophe nationale.

Il faut pourtant bien convenir que — et c'est là que Paquet se trompe —, si Montfort était une grosse clinique, par l'opération de la mobilisation, elle est belle et bien devenue une institution. Je ne sais trop comment expliquer cette mobilisation. Je reprends encore ici rapidement l'analyse qu'en propose Gilles Paquet. L'enjeu dans la restructuration du système hospitalier d'Ottawa, dit-il, était au départ un simple enjeu de gouvernance — organisationnel dirions-nous — qui

devait se régler par la création autour de l'Hôpital général d'un grand hôpital bilingue (sur le modèle de l'Université d'Ottawa), capable de dispenser des services en français. Toutefois le rapport préliminaire de la Commission ne propose pas une telle chose à laquelle les élites francophones se seraient ralliées (à la onzième heure pense-t-il). Elle propose plutôt de maintenir l'hôpital Civic, l'institution historique anglophone d'Ottawa, comme institution d'enseignement et de recherche, et de faire de l'Hôpital général un grand hôpital de soins tertiaires qui engloberait tous les autres hôpitaux de la région à l'exception d'un hôpital communautaire anglophone de l'Ouest. L'une des raisons de ce projet « insensé », qui ne correspond nullement à ce que la Commission a proposé ailleurs, soit de restructurer le système hospitalier autour d'un seul pôle comprenant l'hôpital le plus moderne et le plus lié à la Faculté de médecine, serait qu'une « élite anglophone » d'Ottawa ne pouvait accepter que le système hospitalier soit géré par d'anciennes institutions francophones encore fortement imprégnées — infectées, pour rester dans le langage médical — au sommet par la présence de cadres francophones — l'Hôpital général et l'Université d'Ottawa par le biais de sa Faculté de médecine.

Gilles Paquet dit que l'on ne peut confirmer l'existence de ce coup mais que coup « il y a eu ». Je peux confirmer pour ma part qu'effectivement, au lendemain du rapport préliminaire de la Commission, ce n'est nullement la question de Montfort qui interpelle les dirigeants de l'Université d'Ottawa et de la Faculté de médecine : c'est la place de la Faculté et de l'Hôpital général dans cette restructuration.

Si cette analyse est juste — et ici l'on quitte l'analyse de Paquet — ce ne sont pas les élites francophones qui auraient relancé la question linguistique dans la question des hôpitaux — ce que leur reproche Paquet — mais leur exclusion qui les aurait forcées à se rapprocher d'une contestation

locale au départ menée par des vieux militants de l'Est d'Ottawa. Peu importe toutefois, qui a perpétré le coup, au grand dam de Paquet : la question de la restructuration sortait ici d'une conception purement organisationnelle — de simple gouvernance — et prenait le contour d'un enjeu sociétal — la dualité nationale. La clinique de 200 lits de l'Est allait devenir, par sa politisation, un enjeu institutionnel d'envergure nationale.

C'est en sortant de l'orbite de l'Ontario français pour se réinscrire dans la vieille conflictualité nationale que Montfort s'est soudainement hissé sur le tréteau institutionnel. Posé dans ces termes, la cour dut convenir que les institutions homogènes étaient nécessaires à la survie des deux grandes communautés linguistiques nationales. Cependant, il s'agissait d'un cadeau empoisonné à l'élite franco-ontarienne qui n'est pas habituée à penser ses organisations comme des institutions nationales.

NOTES

¹ Une première version de ce texte a été présentée lors d'une conférence présentée au Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) de l'Université d'Ottawa, le mardi 1^{er} mars 2004.

² Sur la question de la dénationalisation voir le texte de Jacques Beauchemin, « De la nation à l'identité : la dénationalisation de la représentation politique au Canada français et au Québec », dans Simon Langlois et Jocelyn Létourneau, dir., *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004, pp. 165-188.

³ Michel Freitag, *Le naufrage de l'université*, Québec/Paris, Nuit Blanche Éditeur/Éditions de la Découverte, 1995, p. 32.

⁴ Voir par exemple la définition de l'institution que donne Guy Rocher, *Introduction à la sociologie générale*, tome 2, 2^e édition, Montréal, HMH 1969, p. 293.

⁵ Sur la complétude institutionnelle et la communauté politique, je me réfère ici aux textes de Raymond Breton, notamment : « Institutional Completeness of Ethnic Communities and Personal Relations Immigrants », *American Journal of Sociology*, n° 70 (1964), pp. 193-295 ; « La communauté ethnique : communauté politique », *Sociologie et sociétés*, vol. 15, n° 2 (1983), pp. 23-38.

⁶ *L'ACFÉO et les États généraux*, Mémoire ACFÉO, janvier 1967 : <http://francoidentitaire.ca/ontario/rese/reseconf4.htm>

⁷ François Paré, *Les littératures de l'exiguïté*, Ottawa, Le Nordir, 2001, 230 p.

⁸ Il s'agit du rapport d'une commission d'études sur la restructuration de l'ACFO mise en place par l'association en 1982 et présidée par André L'Écuyer.

⁹ Jean Poirier était le Président de l'ACFO (le dernier) au moment de cette restructuration, il est un leader très connu de l'Ontario français ayant été notamment député à l'Assemblée législative provinciale.

¹⁰ Le groupe *Conseil baastel* ltée, *Plan de positionnement stratégique pour l'ACFO provinciale [Rapport baastel]*, Rapport soumis à l'ACFO, Toronto, janvier 2004.

¹¹ Guy Matte, Le Comité d'appui à l'ACFO provinciale, *Rapport des consultations régionales*, juin 2004, p. 7.

¹² *Rapport baastel*, p.16.

¹³ Voir Roger Guindon, *Coexistence équitable. La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa*, vol. 4, depuis 1965, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1998, p. x. Aussi, sur l'université en Ontario français voir : *L'université et la francophonie*, Ottawa, Université d'Ottawa, CRCCF, 1999.

¹⁴ Voir Joseph Yvon Thériault, « Le bilinguisme qui soustrait », série de trois textes sur l'Université d'Ottawa, *Le Droit*, 4, 5 et 6 mars 1998.

¹⁵ *Vision 2010*, document de planification stratégique, Université d'Ottawa, 2004.

¹⁶ On trouvera une histoire événementielle de la lutte pour Montfort dans Michel Gratton, *Montfort, la lutte d'un peuple*, Ottawa, Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, 2003, 805 p.

¹⁷ *Si Montfort m'était conté... Essais de pathologie administrative et rétrospective*, Gilles Paquet, Gouvernance # 5, Université d'Ottawa, 2001, p. 63.

¹⁸ Roger Bernard, *À la défense de Montfort*, Ottawa, Le Nordir, 2000, 57 p.

¹⁹ *Jugement Montfort*, Cour divisionnaire de l'Ontario, 2001.